

Direction Générale Affaires Médicales CV/YP/KA/ACC – 2025

DÉSIGNATION AUX FONCTIONS DE CHEF DE SERVICE N°2025-031

LA DIRECTRICE ET LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE D'ÉTABLISSEMENT,

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article R.6146-4 du Code de la Santé Publique,
- Vu la candidature de Monsieur le Professeur Stéphane NANCEY,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Docteur Philippe RAGUÉ, chef du pôle Chirurgie Médico-Technique ;

DÉCIDENT DE LA PROROGATION DE LA DÉSIGNATION DE

Monsieur le Professeur Stéphane NANCEY en qualité de chef de service du service GASTRO-ENTÉROLOGIE à compter du 5 décembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

Fait à Vienne,

Le 22 avril 2025

Le Président de la CME

Léopold ADÉLAÏDE

LA

La Directice

Céline VIGNI